



Direction de la Jeunesse et des Sports

**2023 DJS 39** Attribution de la dénomination : Alice Coachman au gymnase n° 2 de l'Arena Porte de la Chapelle située XX, Boulevard Ney (18<sup>ème</sup>)

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Alice Coachman, figure du combat féministe, en attribuant son nom au gymnase n°2 de l'Arena de la Porte de la Chapelle.

Ce projet contribue à notre ambition de mettre en valeur de grandes personnalités féminines dans les infrastructures sportives de la Ville de Paris. Cette dénomination à la mémoire d'Alice Coachman prend d'autant plus de sens que l'esplanade de cette Arena portera le nom d'Alice Milliat dont elle a partagé les combats pour l'accès des femmes au sport de haut-niveau. Le projet de dénomination du second gymnase de l'Arena devrait commémorer Aimée Lallement, une autre figure du combat féministe dans le sport. Ces dénominations permettront à l'Arena de la Porte de la Chapelle de mieux faire connaître les sportives qui ont contribué à imposer le sport féminin aux Jeux Olympiques.

Alice Coachman est née le 9 novembre 1923 à Albany dans une famille afro-américaine du sud des Etats-Unis (Géorgie).

Elle se passionne très rapidement pour l'athlétisme mais se voit limitée dans sa pratique par des lois de ségrégation raciale qui lui refusent l'accès aux installations sportives. Elle s'entraîne donc en autodidacte en courant sur des chemins de terre et en créant ses propres obstacles. Après avoir démontré ses compétences sur la piste à la [Madison High School](#), elle concourt rapidement avec et contre des équipes noires dans tout le sud ségrégué des États-Unis. Au Tuskegee Institute, elle fait partie de l'équipe de basket-ball et remporte quatre championnats nationaux pour les épreuves de sprint et de saut en hauteur.

Elle est la première athlète [afro-américaine](#) à remporter une médaille d'or aux [Jeux](#) Olympiques de Londres en 1948 qu'Alice Milliat et Aimée Lallement auront permis d'organiser à force d'obstination et de lutte en faveur du sport féminin. En 1952, elle est la première athlète afro-américaine à être sponsorisée dans un contexte de ségrégation raciale encore très marqué aux Etats Unis.

Au cours de sa carrière, elle a remporté trente-quatre titres nationaux, dont dix consécutifs pour le saut en hauteur. La mémoire d'Alice Coachman est célébrée aux Etats-Unis, notamment depuis son intronisation au Panthéon national de l'athlétisme (1975) et au Temple de la renommée olympique des États-Unis (2004). Elle est devenue un rôle modèle pour une génération d'athlètes américaines qui marqueront l'histoire des JO.

En 1994, elle fonde la fondation d'athlétisme Alice Coachman pour venir en aide aux jeunes athlètes et anciens compétiteurs olympiques.

A l'âge de 73 ans, Alice Coachman porte la flamme olympique aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996.

Elle décède le 14 juillet 2014 à l'âge de 90 ans.

Au regard de son histoire pleine de détermination, de force et de courage qui est une véritable source d'inspiration, il vous est proposé d'attribuer la dénomination au gymnase n°2 de l'Arena de la Porte de la Chapelle.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DJS 39** Attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n°2 situé Boulevard Ney (18<sup>ème</sup>).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 8 février 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Alice Coachman au gymnase n°2 situé Boulevard Ney (18<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

La dénomination Alice Coachman est attribuée au gymnase n°2 situé Boulevard Ney (18<sup>ème</sup>).